

CANARD A PLUSIEURS BECS.

La chambre des communes a discuté hier, le bill de M. Brown, sur les actes de cruauté envers les animaux.

Une dépêche dit que M. Beaupré est de retour à Paris et qu'il reviendra en Canada vers le milieu de mars.

On explique officiellement le départ subit de Sir Charles Tupper pour le Canada en disant que son voyage a été avancé d'un mois pour lui permettre de venir rendre témoignage devant les arbitres, dans l'affaire du Pacifique Canadien.

Les négociations avec l'Espagne pour la conclusion d'un traité de commerce se trouvent ainsi forcément ajournées et Sir Charles en a informé hier le Bureau Colonial.

Divers journaux de la province de Québec font de grands éloges du caractère de la législature, barbaquement qualifié de *Honorable*, qui est publié par M. Desjardins et qui vient d'atteindre sa dixième année.

Nous ne pouvons parler de ce document que par ouï dire, n'ayant pas eu l'honneur de le recevoir. Le gouvernement national nous traite d'ailleurs en étrangers et se dispose de nous faire ses documents officiels ou parlementaires.

Cela ne nous empêche pas de nous procurer tous les documents que nous avons eu de l'éprouver. Mais cela nous exonère de tout sentiment de gratitude envers le gouvernement de la province de Québec.

La Gazette, de Montréal, reçoit une dépêche spéciale de Londres, que nous reproduisons textuellement: "Un passage du discours de Sir Charles Tupper au St. George Club, vendredi dernier, a excité la curiosité. Après avoir exprimé l'espoir que Sir John Macdonald vivrait encore longtemps pour diriger la politique canadienne, Sir Charles ajoute: "Si jamais Sir John Macdonald résignait, non impressionné qu'il serait dans l'intérêt du Canada qu'un Canadien-français lui succédât, c'est-à-dire un homme appartenant à une race dont la loyauté envers la mère patrie n'est pas surpassée, même dans le cœur. "Je comprends que Sir Charles Tupper a voulu faire allusion à Sir Hector Langevin. Son idée est que d'un Canadien-français comme Sir Hector serait une grande leçon pour l'Empire et pour les Etats-Unis, tandis qu'il contribuerait à unir toutes les nationalités qui se partagent le Canada."

Il faut lire le texte de la motion présentée par M. Cook sur le *Home Rule*. Ce curieux monument est ainsi conçu: RESOLU.—Qu'en l'année 1882, le parlement du Canada vota une humble adresse à Sa Très Haute et Très Majesté la Reine, exprimant l'espoir qu'un juste mesuro pour un gouvernement autonome serait accordé au peuple irlandais.

Qu'en 1886, une résolution de la Chambre des Communes du Canada réaffirma d'une manière pressante les sentiments exprimés dans la dite adresse à Sa Très Haute et Très Majesté et exprima le nouveau espoir qu'une semblable mesure serait passée par le parlement impérial.

Qu'en 1887, cette Chambre témoigna, par une résolution, de son profond regret de l'introduction dans la Chambre des Communes d'Angleterre d'un projet d'un bill de coercition, et exprima l'espoir qu'une mesure aussi subversive des droits et des libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ne deviendrait pas loi, et de plus, qu'un lieu d'un bill de coercition, elle espérait qu'une mesure libérale de gouvernement autonome serait accordée à l'Irlande.

Qu'en 1888, cette Chambre a exprimé un profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1889, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1890, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1891, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1892, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1893, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1894, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1895, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1896, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1897, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Le *Star*, de Montréal, toujours en quête de nouvelles à sensation, s'est fait adresser, hier, d'Ottawa, une dépêche étourdissante.

Il serait question, à en croire notre confrère, d'un vaste remaniement du cabinet fédéral, et quoique le *Star* ne le dise pas expressément, il ne s'agirait de rien moins que de remplacer Sir John A. Macdonald lui-même.

Toujours, d'après le même journal, le gouvernement chercherait à précipiter les choses pour profiter de l'absence de M. Chapleau, qui pourrait, s'il était présent, jouer le rôle de trouble-fête. C'est dans ce but, que Sir Charles Tupper aurait été avisé d'Ottawa de mettre en avant le choix possible de Sir Hector Langevin comme premier ministre; et c'est par la même raison qu'il aurait avancé son départ.

Enfin, le *Star* pense que l'absence prolongée du secrétaire d'Etat est due à des causes politiques plutôt qu'à des raisons de santé, et que M. Chapleau pourrait bien entrer prochainement dans les rangs du parti libéral.

Il suffit de relever ces bavardages, qui n'ont ni queue ni tête, pour en faire justice.

Comment Sir John A. Macdonald, qui est plein de verve et de santé, irait-il prendre sa retraite, sans aucun motif appréciable, au beau milieu d'une session?

Comment un écrivain de quelque bonne loi, peut-il insinuer que M. Chapleau, après avoir résisté, en 1886, aux obsessions d'une partie de ses amis, risqué de compromettre sa popularité dans la province de Québec et donné au parti conservateur des preuves d'un inaltérable dévouement, passerait aujourd'hui, sans rime ni raison, au parti adverse? C'est vis-à-vis du secrétaire d'Etat une injure gratuite.

Entend-on supposer alors que les chefs du parti conservateur songeraient à nuire à M. Chapleau et à se séparer de lui? C'est une supposition absurde.

Et puis, s'il était vrai que M. Chapleau eût en ce moment un rôle politique à exercer, qu'il eût un plan à accomplir ou à déjouer, et qu'on songeât à profiter de son absence pour l'empêcher d'intervenir dans un changement aussi considérable que celui dont parle le *Star*, M. Chapleau n'est pas, que nous sachions, retenu de force en France. Si sa présence avait été nécessaire il se serait pressé de revenir. C'est ce que peut donc vouloir dire cette phrase au *Star* que la prolongation de l'absence du secrétaire d'Etat a une cause politique plutôt que médicale? Nous renonçons à en comprendre le sens.

Nous avons fait connaître ailleurs les raisons qu'on donne de l'arrivée de Sir Charles Tupper, et nous ne sommes pas dans ses secrets. Mais nous doutons que l'honorable Haut Commissaire poussât l'abnégation jusqu'au point de se dérouter tout exprès afin de précipiter la nomination d'une tierce personne au poste de premier ministre.

La seule chose vraie que contient l'article du *Star*, c'est que dans le cas où Sir John A. Macdonald serait amené à se retirer—et tous les amis du pays espèrent que ce sera le plus tard possible—le choix de Sir Hector Langevin comme chef du parti conservateur paraît indiqué à l'avance, à raison de son ancienneté, de ses services éprouvés et de sa qualité de Canadien-Français.

Qu'en 1897, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1898, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1899, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1900, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1901, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1902, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1903, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1904, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1905, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1906, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1907, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Qu'en 1908, cette Chambre a exprimé son profond regret qu'aucune mesure semblable n'ait encore été accordée à l'Irlande, mais que les droits et libertés des sujets de Sa Majesté en Irlande ont été renversés par le bill de coercition contre lequel cette Chambre a protesté en 1887.

Quoiqu'il en soit, l'article a fait sensation en Angleterre et a soulevé des tempêtes de colère en Allemagne. Il nous est, dès lors, impossible de laisser passer inaperçu, un travail, qui passionne si vivement une partie considérable de l'Europe et qui semble avoir touché au vif le chancelier de fer.

Le prince de Bismarck, s'il faut en croire l'auteur de l'article de la *Contemporary Review*, serait un singulier amalgame de gentilhomme et de paysan. Doué d'une force de caractère étonnante il eût pu commander à son corps ce que son esprit lui dictait. De là à fixer l'heure de sa mort, il n'y a qu'un pas, et le chancelier n'a pas hésité à le faire quand il a confié à ses amis qu'il ne mourra pas avant 1890 et ne vivra pas au delà de 1894.

C'est grand homme, qui a créé un empire, dans le sang et le fer, sur les ruines d'une confédération formée par l'arbitraire et le caprice, possédant les vagues superstitions du paysan de la Saxe ou il est né lui-même.

Bretal de nature et nous dirons presque par influence du sol, il va droit au but, se souciant des moyens à peu près autant que des choses du passé.

Cette idée de la mort future, qui semble n'avoir que fort rarement importé les hommes de la puissance de conception et d'exécution qui distingue le prince de Bismarck, a fait sur son esprit un effet considérable. Depuis quelques années, il rêve de faire passer entre les mains d'un membre de sa famille, l'autorité qu'il possédait lui-même sous Guillaume Ier et que les successeurs de celui-ci ne lui ont conservée que par égard pour les immenses services rendus à l'Allemagne.

Le prince de Bismarck a compris cette position. Il a senti en outre que son fils le comte H-herbert ne recevait pas dans les cours étrangères l'accueil auquel son nom semblait lui donner droit. Alors avec la ténacité de la race, l'indomptable énergie de son caractère, il a résolu tout brutalement de se débarrasser de son fils pour assurer la succession du comte Herbert.

L'auteur de l'article poursuit en ces termes: "Tous les scandales qui, pendant ces derniers temps, ont ému l'Europe, sont dus à la démission du prince de Bismarck d'assurer l'avènement du comte Herbert à la plus haute dignité de l'empire d'Allemagne."

Lorsque survint la mort de l'empereur Guillaume Ier, le prince Bismarck avait un moment de panique. Qu'adviendrait-il de la dynastie bismarckienne? On ne saurait le dire. Il est généralement difficile de fonder une nouvelle dynastie, mais il est presque impossible de fonder une dynastie ministérielle. Il n'est pas du tout prouvé que le turbulent comte Herbert dont le chancelier aspire si ardemment de faire son successeur ait la clarté de vision et la fermeté du courage de son père. Il possède toute la noblesse de l'enfant sans en avoir la vigueur et il a toutes les contorsions d'une sibylle sans en avoir les inspirations.

On ne peut aussi dire que le comte Herbert ait passé par une bonne école. L'Université est la meilleure école pour des hommes de génie et c'est après de longues années de lutttes orageuses que son père découvrit et mit en œuvre les dons merveilleux de prévoyance et de sagacité qui le promirent de lui le premier homme d'Etat de notre siècle. Mais la grande erreur de son succès a été de lui faire perdre de vue la possibilité de profiter des avantages de cette école qui fut d'un si grand prix pour son père.

Le comte Herbert est déjà aujourd'hui un personnage puissant, car quand il parle chacun entend l'écho de la voix de son père. Mais lorsque six pieds et deux pouces (mesure anglaise) de terre allemande sont mouillés dans la persécution d'un motif—disant ceux qui considèrent le chancelier comme capable même d'un crime pour les besoins de sa cause—pour quel autre motif aurait-il déclaré qu'il ne répondait pas des conséquences si l'on ne pouvait pas faire franchir les Alpes au malheureux souverain en plein hiver?

De deux choses l'une: ou bien l'empereur refusait de risquer le voyage et le chancelier aurait alors proclamé une régence; ou bien Frédéric III partirait pour Berlin et pourrait, dans ce cas, mourir en route. L'une comme l'autre de ces alternatives faisaient l'affaire du chancelier. Mais nous savons qu'aucune d'elles ne vint à se réaliser: l'empereur supporta le voyage mieux qu'on ne l'espérait.

Frédéric installé à Berlin, metait au tourment le Chancelier de fer. Malgré lui les idées superstitieuses de terreur propres au hobereau saxon, cédaient devant le raisonnement de l'homme de génie, et Bismarck commençait à craindre que le fils de son père ne résistât à la maladie, que son pouvoir ne lui échappât.

Attaché à son idée fixe, de perpétuer dans sa famille le pouvoir absolu dont il avait joui lui-même sous le vieux Guillaume, il tenta à plusieurs reprises de faire accepter son fils Herbert, en qualité d'intermédiaire entre lui et son souverain malade.

Frédéric resta toujours de travailler avec toute autre personne que le Chancelier lui-même et éconduisait assez cavalièrement le

comte Herbert. Pour mieux accentuer la politique qu'il entendait suivre, l'empereur Frédéric exigea l'éloignement des affaires de M. de Pretkamer. C'était le rêve de l'impératrice, tandis que M. de Bismarck nourrissait des idées diamétralement opposées. Le Chancelier voulait une régence, dont il aurait été le maître, tandis que l'impératrice, soutenue par le docteur Morell Mackenzie, qui refusait de déclarer que son impérial client était incapable de gouverner, s'y refusait.

Le Chancelier, continue l'article, avait des raisons de crainte même pour sa propre situation, et il ne lui restait qu'à attendre la mort de l'empereur. C'est ce qu'il fit, et aussitôt que survint cette mort, hâtée par la brutale maladie du professeur Bergmann dans le remplacement de la canule, il reprit ses projets dynastiques, qu'il poursuivit activement en les menant de front avec des actes de vengeance qui ont pour objet tous ceux qui étaient dans des rapports d'affection ou même d'intimité avec Frédéric III: l'impératrice, Sir Morell Mackenzie, le professeur Geffcken, Sir Robert Morier, etc.

A cela se joignait la haine et le mépris du prince et de son fils pour toute influence féminine. Le comte Herbert, dont la carrière est retracée rapidement, non sans quelques détails sur les deux principaux scandales privés qui l'ont marqué, ne voit dans la femme qu'une ménagère ou qu'un instrument de plaisir. Après la mort de Frédéric, il s'écria en employant un mot dont on ne peut reproduire la grossièreté: "Plus de politique de Japon!"

Plus de politique de Japon! Quel cri du cœur pour l'homme qui faisait "cuire Paris dans son jus."

Pour démontrer qu'il existait depuis longtemps un arrangement spécial entre le prince de Bismarck et le jeune empereur actuel, l'auteur anonyme raconte que c'est à cet arrangement qu'est dû l'avènement de l'Union proposée entre le prince Alexandre de Battenberg et la princesse Victoria, fille de Frédéric III. Le chancelier s'opposa à cette union sous prétexte qu'elle offenserait la Russie; mais, en réalité, il avait dit s'y opposer en vertu de l'arrangement conclu avec Guillaume II, qui, pour des raisons personnelles, ne voulait pas de ce mariage pour sa sœur.

Voici la conclusion de l'article de la *Contemporary Review*. "Qu'adviendra-t-il de la dynastie bismarckienne? On ne saurait le dire. Il est généralement difficile de fonder une nouvelle dynastie, mais il est presque impossible de fonder une dynastie ministérielle. Il n'est pas du tout prouvé que le turbulent comte Herbert dont le chancelier aspire si ardemment de faire son successeur ait la clarté de vision et la fermeté du courage de son père. Il possède toute la noblesse de l'enfant sans en avoir la vigueur et il a toutes les contorsions d'une sibylle sans en avoir les inspirations.

On ne peut aussi dire que le comte Herbert ait passé par une bonne école. L'Université est la meilleure école pour des hommes de génie et c'est après de longues années de luttles orageuses que son père découvrit et mit en œuvre les dons merveilleux de prévoyance et de sagacité qui le promirent de lui le premier homme d'Etat de notre siècle. Mais la grande erreur de son succès a été de lui faire perdre de vue la possibilité de profiter des avantages de cette école qui fut d'un si grand prix pour son père.

Le comte Herbert est déjà aujourd'hui un personnage puissant, car quand il parle chacun entend l'écho de la voix de son père. Mais lorsque six pieds et deux pouces (mesure anglaise) de terre allemande sont mouillés dans la persécution d'un motif—disant ceux qui considèrent le chancelier comme capable même d'un crime pour les besoins de sa cause—pour quel autre motif aurait-il déclaré qu'il ne répondait pas des conséquences si l'on ne pouvait pas faire franchir les Alpes au malheureux souverain en plein hiver?

De deux choses l'une: ou bien l'empereur refusait de risquer le voyage et le chancelier aurait alors proclamé une régence; ou bien Frédéric III partirait pour Berlin et pourrait, dans ce cas, mourir en route. L'une comme l'autre de ces alternatives faisaient l'affaire du chancelier. Mais nous savons qu'aucune d'elles ne vint à se réaliser: l'empereur supporta le voyage mieux qu'on ne l'espérait.

fraction anticonstitutionnelle du parti libéral canadien. Voici en quels termes il apprécie l'esprit de la motion de Sir Richard Cartwright. "La proposition Cartwright prouve que le parti libéral canadien demande instamment l'indépendance pratique. C'est le premier coup de canon dans la campagne pour la rupture du lien colonial avec l'Angleterre et l'absorption par les Etats-Unis. Sir Richard Cartwright est un chaud défenseur de l'indépendance fiscale du pays.

La Patrie poursuit le cours de sa campagne contre les ouvriers (ou l'aristocratie) va-t-elle se nichier? Elle dit en parlant de M. Lépine: "Si nous en voulions un candidat heureux dans l'élection de Montréal-Est, nous serions bien vengés par l'insignifiance dont il fait preuve en Chambre et le peu d'importance dont il dispose en face du chef."

Tout le monde sait que M. Lépine fait très bonne figure à la chambre et sera appelé à jouer un rôle important dans la discussion des questions ouvrières. Qu'il est peut-être un peu dédaigné affecté de la Patrie? Mystère.

Le *Canadien*, dans un article sur la situation financière, dit "qu'il n'y a pas de doute que le revenu ordinaire de 1887-88 n'a pas été suffisant pour payer les dépenses encourues par la province pendant cet exercice."

Exposition du Canada Central. Assemblée annuelle, hier—Election des Officiers—Recettes et dépenses. L'assemblée annuelle de l'Association de l'Exposition du Canada Central a eu lieu, hier après-midi, dans la salle du conseil de ville sous la présidence de M. Magee.

L'assemblée était nombreuse. Parmi les personnes présentes nous avons remarqué Son Honneur le maire, MM. les échevins Roger, Heney, Akwey, Farrel, McLean, Baptiste, MM. Edwards, Robillard et Dickinson, députés, l'hon. sénateur Clewom, Sir James Gant, MM. A. S. Woodburn, C. S. Shaw, F. R. E. Campeau, etc.

Les directeurs soumettent leur premier rapport annuel. Le rapport dit qu'il y a eu des améliorations considérables dans les dépenses de l'édifice de l'exposition et que ces améliorations devront être faites. Voici le rapport du trésorier; RECHETTES.

Souscriptions.....\$ 5,587 39 Octroi du Conseil de comté 1,500 00 Produit de la vente du foin 106 00 Recettes d'admission..... 10,112 62 Privileges..... 1,160 00 Entrées..... 1,139 80 Echappées..... 940 00 Billes payables..... 2,250 00 \$22,347 32

DEPENSES. Comité des amusements.....\$ 2,311 59 Droit de fret..... 172 45 Prix..... 7,737 87 Salaires..... 2,538 74 Musique..... 243 50 Impressions et annonces..... 1,564 42 Dépenses générales..... 2,350 18 Compte de construction..... 2,708 80 Compte de machines..... 2,399 34 Divers..... 32 96 Argente en Banque..... 267 47 \$22,347 32

M. Magee, président, en proposant l'adoption du rapport a résumé les opérations de l'année en disant que les recettes totales sur le terrain de l'exposition s'élevaient à \$12,603,02 et les dépenses à \$16,371,71, montrant un déficit de \$4,368,69, si l'on ne tient pas compte des souscriptions individuelles et de l'octroi du comté de Carleton.

Les souscriptions des citoyens se sont élevées à \$10,000 dont le moitié seulement a été demandée, et M. le président dit que malgré cela plusieurs citoyens n'ont pas encore payé leur souscription. Lorsque le résumé des opérations de l'année a montré qu'il y avait déficit les directeurs ont préféré emprunter de l'argent aux banques que de faire un nouvel appel aux souscripteurs, réservant la balance des souscriptions pour l'année prochaine.

Le président explique que l'Association n'est pas une compagnie à fond social et que ceux qui ont souscrit des fonds l'ont fait en pur don. Ils n'en espèrent aucun bénéfice et ni le directeur ni le président n'ont droit d'être payés pour leurs services.

Le président espère que l'an prochain les dépenses d'installation seront moindres qu'elles ont été cette année, les opérations se feront par un surplus.

Après l'adoption du rapport, l'élection des directeurs a eu lieu et a donné le résultat suivant. Pour représenter la corporation d'Ottawa: le maire, les échevins Heney, Roger et Hutchison; pour représenter le comté de Carleton: le préfet et M. Mour et Kidd; pour représenter l'Association d'Agriculture: MM. Bradley et P. G. Keys. Les autres directeurs choisis furent: MM. Charles Magee, W. C. Edwards, A. MacLean, R. J. Devlin, G. S. May, Alf Geddes, A. Hagar, J. W. Russell, J. W. H. Wats, G. A. Petrie, Thomas Bates, P. D. Ross, John Dawson, A. Fletcher et P. G. Keys.

M. C. Magee a été ensuite réélu président par les directeurs. MM. Alex MacLean et John Craig, vice-présidents; G. S. May, trésorier; R. C. MacCaig, secrétaire; M. Fennock et Jos. Lindsay, auditeurs.

L'assemblée a ensuite décidé que la prochaine exposition aurait lieu du 9 au 14 septembre prochain, et s'est ajournée au 15 mars.

Quelques Chose DE MERVEILLEUX!

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets courts pour dames. Ce sont tous des échantillons pour le commerce du printemps. Les dames peuvent à coup sûr en choisir un et avoir la dernière mode.

Les ayant achetés à la noté des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement pas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

NOUVELLE INVENTION

NOUVELLE INVENTION

NOUVELLE INVENTION

Colonie de Terre-Neuve. ENTREPRENEURS DE CHEMIN DE FER

Le Gouvernement de Terre-Neuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la Colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15-omb jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hog, Procureur, Ottawa, Ont.

Pritchard & Andrews

PRITCHARD ET ANDREWS GRAVEURS EN GENERAL

AVIS est par le présent donné qu'application sera faite à la prochaine session du Parlement de la Province du Canada par un acte incorporant une compagnie devant être connue comme THE OTTAWA RIVER BRIDGE COMPANY et dont le but est de maintenir, ériger et mettre en opération un pont sur la rivière Ottawa de ou à quelque point près de Rockcliffe, dans la vicinence de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, à un autre point de la province de Québec, lequel pont devra servir à tous les passages des trains de chemins de fer qu'à celui des autres véhicules, aux piétons et au trafic généralement avec pouvoir de prélever des taxes de péages tels qu'approuvés par le Gouverneur Général en conseil pour le passage sur le dit pont de tous piétons, chevaux et autres animaux, trains de chemins de fer, voitures et autres véhicules et aussi avec privilège de bâtir, construire, maintenir et mettre en opération une ou plusieurs lignes de chemins de fer reliant à ce pont toutes lignes de chemins de fer existantes ou à faire sur chaque côté de la rivière.

EN SOUSIGNE a ouvert un nouveau magasin de *Confections* de Tailleur au numéro 85, rue Lyon et est prêt à vendre à bien bon marché et à donner satisfaction à tous.

C. E. WOLF & CIE

Arpenteurs fédéraux et provinciaux

Plans complets et devis de la cité et des environs fournis sur demande. Commandes par la maille ou le télégraphe remplies avec promptitude.

R. A. McCORMICK

CHIMISTES ET DRUGUISTES

Prescription pour médecines et familles préparées avec soin

Quelques Chose DE MERVEILLEUX!

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets courts pour dames. Ce sont tous des échantillons pour le commerce du printemps. Les dames peuvent à coup sûr en choisir un et avoir la dernière mode.

Les ayant achetés à la noté des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement pas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

NOUVELLE INVENTION

NOUVELLE INVENTION

NOUVELLE INVENTION

NOUVELLE INVENTION

NOUVELLE INVENTION

NOUVELLE INVENTION

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B., (Successeur de L. A. Olivier) Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.

BELECOURT & MACCRACKEN

O'GARA & REMON

WALKER, McLEAN & BLANCHET

GEO. McLAURIN, LL.B.

J. P. FISHER

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

VALIN & CODE

Bradley & Snow

GUNDY & POWELL

DENTISTERIE

F. F. LEMIEUX

DR FISSIAULT

COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX

Mme LETCH, 435 rue Wellington

Mlle COLLINS